

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Objet
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Délibération n° 2026-006

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 066-216602037-20260403-2026007-DE

Séance du : 03 avril 2026

L'an deux mille vingt six

Et le trois avril à 09h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN-BOHER, Maire

Présents : Martine MAUGUIN-BOHER, Bruno FABRO, Marie-Ange JACQUET, Benoit ISSARTEL, Marina ROCHE

Absents : Marine ESCRIBANO, Romain CAYUELA,

Procuration : Marine ESCRIBANO a donné procuration à Marie-Ange JACQUET

Madame Marie-Ange JACQUET a été nommée secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026

- Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,
- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année 2026 les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière bâti : 45.61%
Taxe foncière non bâti : 100.32 %
Taxe d'habitation : 11.07 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Martine MAUGUIN-BOHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du